

**"Appelés à être l'Eglise une" – Commission plénière de Foi et constitution
7-13 octobre 2009, Académie orthodoxe de Crète**

**Bref exposé sur la déclaration "Appelés à être l'Eglise une"
dans son rapport avec le document "La nature et la mission de l'Eglise"
(version brève)**

Prof. Viorel Ionita

La Neuvième Assemblée du COE (Porto Alegre, Brésil, 2006) a adopté un texte ecclésiologique, *Appelés à être l'Eglise une*, qui est une invitation aux Eglises à "renouveler leur engagement à rechercher l'unité et à approfondir le dialogue". La brève introduction à cette déclaration explique que son objectif est double: "(a) énoncer ce que les Eglises, au stade actuel de leur cheminement, peuvent dire ensemble sur certains aspects importants de l'Eglise; (b) inviter les Eglises à relancer leurs conversations - qui doivent se conforter mutuellement tout en restant ouvertes et prospectives - sur la qualité et le degré de leur communauté fraternelle et de leur communion, ainsi que sur les sujets qui les divisent encore." La première note de cette déclaration indique que le projet en a été élaboré par la Commission de Foi et constitution et soumis en tant que projet à l'Assemblée de Porto Alegre.

Après sa brève introduction, la déclaration de Porto Alegre comporte six parties. La première décrit la nature du COE: "une communauté fraternelle d'Eglises qui confessent le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur selon les Ecritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint Esprit". La deuxième partie développe les quatre marques de l'Eglise: l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité, telles qu'elles ont été formulées par le deuxième Concile œcuménique (381). La troisième partie souligne la signification du baptême dans le contexte de l'unité de l'Eglise. La quatrième partie traite à nouveau de l'Eglise en tant que création non seulement de la Parole de Dieu, mais aussi de l'Esprit. L'Eglise est un mystère, un signe, un instrument de ce que Dieu veut pour le salut du monde; c'est pourquoi l'Eglise doit être perçue comme une *communauté réconciliée et réconciliatrice*. La cinquième partie jette un regard critique sur le fait que "les Eglises n'ont pas toujours admis leur *responsabilité mutuelle* les unes à l'égard des autres, ni toujours reconnu qu'elles doivent rendre compte, les unes aux autres, de leur foi, de leur vie et de leur témoignage ainsi que préciser les facteurs qui les divisent encore." C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Assemblée de Porto Alegre a décidé d'exhorter toutes les Eglises à s'engager à nouveau à rechercher l'unité de l'Eglise. A cet égard, la déclaration adresse à toutes les Eglises dix questions concrètes, grâce auxquelles "les Eglises seront mises au défi de distinguer des domaines de renouveau dans leur propre vie, et de nouvelles occasions d'approfondir leurs relations avec les Eglises d'autres traditions."¹

Le 19 avril 2007, l'Eglise évangélique luthérienne de Finlande a envoyé à Genève un commentaire sur le document de Foi et constitution intitulé *La nature et la mission de l'Eglise*. Dans sa communication, cette Eglise souligne que le COE "peut être un instrument au service de l'unité et le travail théologique relatif à des questions controversées fait partie intégrante de ce service". C'est pourquoi elle estime que le document *La nature et la mission de l'Eglise* "appuie" le processus

¹ <http://www.oikoumene.org/fr/documentation/documents/assemblee-du-coe/porto-alegre-2006/1-declarations-documents-adoptes/unite-des-chretiens-et-message-aux-eglises/appeles-a-etre-leglise-une-tel-quadopte.html>

lancé à Porto Alegre par l'adoption de la déclaration *Appelés à être l'Eglise une*. Ce commentaire montre que, pour cette Eglise, les deux documents ecclésiologiques ont entre eux un apport étroit. L'Eglise unifiante d'Australie (UCA) a envoyé au COE le 5 décembre 2006 une autre remarque intéressante sur le même document de Foi et constitution. Cette Eglise "est convaincue" que le document *La nature et la mission de l'Eglise* "est une formulation très utile de convictions ecclésiologiques fondamentales que notre Eglise peut approuver sans réserves, en particulier lorsqu'elles sont prises dans leur lien avec le document *Appelés à être l'Eglise une*". Dans ce cas, la déclaration de Porto Alegre permet une meilleure compréhension du document de Foi et constitution *La nature et la mission de l'Eglise*. En outre, dans son commentaire sur la question de *La dimension institutionnelle de l'Eglise et l'œuvre de l'Esprit Saint*, de même que sur la question du baptême traitée dans *La nature et la mission de l'Eglise*, l'UCA formule ses remarques en citant *Appelés à être l'Eglise une*.

Si la déclaration de Porto Alegre adresse à toutes les Eglises dix questions, nous rappellerons aussi qu'à la fin de l'introduction de *La nature et la mission de l'Eglise* quatre questions sont posées qui exhortent les Eglises à examiner dans quelle mesure ce document prend en considération "nos convictions ecclésiologiques communes"². Les réponses à ces questions peuvent amener à une élaboration plus importante de ce document qui, nous le savons, est lui-même une version révisée du texte original de *La nature et la mission de l'Eglise*. Ainsi, l'objectif de *La nature et la mission de l'Eglise* est d'offrir, dans toute la mesure du possible, une base ecclésiologique commune à toutes les Eglises membres du COE, faute de quoi ce texte restera un simple document d'étude. Le document de Lima *Baptême, Eucharistie, Ministère* (BEM) pourrait servir de modèle pour *La nature et la mission de l'Eglise*, mais il faut aussi prendre en compte tous les aspects de l'expérience acquise à propos du texte de BEM, tant positifs que négatifs.

Les deux textes ecclésiologiques dont nous parlons ont été envoyés officiellement aux Eglises membres du COE et elles ont été priées de les commenter. Le risque que prend le COE à cet égard est que les Eglises entament deux processus de réflexion différents. Nous avons été très heureux de découvrir que quelques unes d'entre elles au moins considèrent que ces deux documents sont très étroitement liés et qu'ils doivent être examinés ensemble, même s'ils diffèrent quant à leur caractère. Nous espérons que le COE, à la suite de ces exemples, va encourager cette perspective, de sorte que les réactions à ces deux documents, même si elles devaient nous parvenir séparément, aboutissent à un seul processus de réflexion au sein du COE. Autrement dit la déclaration de Porto Alegre, accompagnée de toutes les réactions qu'elle provoquera, devrait aider la Commission de Foi et constitution à faire de *La nature et la mission de l'Eglise* une déclaration commune.

² *La nature et la mission de l'Eglise – Vers une déclaration commune*. Document de Foi et constitution no. 198, conseil œcuménique des Eglises, Genève, 2005, p. 5